

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 22 avril 2026

**N° 2026\_14**  
**Nomenclature acte : 5.3**

**Composant le Conseil d'Administration :**

En exercice : 17  
Présents : 13  
Représentés : 2

Votes pour : 15  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-six, le vingt-deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le quinze avril deux-mille-vingt-six, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Moussa KONÉ-DIALLO, Vice-président du CCAS.

**Présents** : P. LE FUR, M. KONÉ-DIALLO, C. VICARI, A. PETIT, N. JOUADI, C. ANTONUCCI, M. FORNIER, M. LAGARDE, R. MARTINEZ, C. GAULTIER, H. ANGOSTON, C. KOMOL, P. ROUILLAT

**Absents représentés** : J-Y. SOMMIER (par M. KONÉ-DIALLO), L-I POGGI (par A. PETIT)

**Absents excusés** : L. VEZIN, L. VASTEL

Le Conseil d'administration,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mars 2026 portant fixation du nombre des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que la Maire est Présidente de droit du CCAS,

CONSIDERANT que les membres élus le sont à la représentation proportionnelle par le conseil municipal,

CONSIDERANT que les autres membres du CCAS sont désignés par la Maire parmi les membres de la société civile,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : Madame Pauline LE FUR, Présidente du CCAS, installe le nouveau Conseil d'Administration comme suit :

- Pauline LE FUR, Présidente
- Moussa KONÉ-DIALLO, Maire-Adjoint
- Jean-Yves SOMMIER, Maire-Adjoint
- Léa-Iris POGGI, Maire-Adjointe
- Christine VICARI, Conseillère municipale
- Antoine PETIT, Conseiller municipal
- Noëlle JOUADI, Conseillère municipale
- Claudine ANTONUCCI, Conseillère municipale
- Laurent VASTEL, Conseiller municipal
- Michel FORNIER, Administrateur
- Maryse LAGARDE, Administrateur
- Radimiro MARTINEZ, Administrateur
- Claudine GAULTIER, Administrateur
- Laure VEZIN, Administrateur
- Hendrick ANGOSTON, Administrateur
- Catherine KOMOL, Administrateur
- Pauline ROUILLAT, Administrateur

**Article 2** : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fontenay-aux-Roses le      24 AVR. 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Pauline LE FUR

Présidente du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception  
en Préfecture le .....  
Publication/Affichage le.....

La Présidente du CCAS